Zeitschrift: Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 8 (1867-1870)

Artikel: Note sur la pisciculture de Chanélaz
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-88042

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTE

SUR LA

PISCICULTURE DE CHANÉLAZ.

Depuis les débuts de la pisciculture de Chanélaz, il n'en a guère été question dans le sein de notre Société; cela tient sans doute à ce que les questions d'un ordre purement scientifique priment chez elle les questions de science appliquée, et peut-être aussi à ce reste de défaveur jetée jadis sur la pisciculture en France par les adversaires de M. Coste, et, dans le canton de Neuchâtel, par ceux qui se figuraient qu'il suffirait de quelques années à la pisciculture de Chanélaz, pour repeupler notre lac par la seule puissance du réempoissonnement et sans aucun concours des autorités législatives, sans aucune réglementation de la pêche du lac, qui reste toujours livrée à l'arbitraire le plus absolu. Si les éboulements du Furcil ne maintenaient pas l'eau de l'Areuse, pendant les crues, à un état lactescent que déteste la truite, et si l'inondation de 1863 n'avait pas modifié d'une manière excessivement fâcheuse l'embouchure de la rivière dans le lac en l'élargissant outre mesure, le rendement de la pêcherie ne serait pas tombé, dès le début des travaux de pisciculture, au quart de ce qu'il était primitivement. Au lieu de rendre à la liberté annuellement environ 30,000 truites écloses à Chanélaz, ce chiffre se serait sans doute élevé à 100,000 au moins et les résultats seraient déjà appréciables comme ils le sont au lac de Zurich. Néan-

moins, le *laboratoire définitif d'éclosion* est en activité depuis trois ans; il est organisé pour recevoir au moins deux cents mille œufs et construit sur un plan tout spécial et sans analogue ailleurs, de façon à ce que les soins de propreté et de surveillance puissent être donnés aux œufs avec toute facilité et d'une manière expéditive en se servant du courant de l'eau même, modifiable, comme d'agent nettoyeur. Il suffira de quelques légères modifications des orifices d'écoulement pour en rendre le fonctionnement parfait sous tous les rapports, et dans ce sens il n'est pas inexact d'affirmer que le système d'incubation des œufs de truite, organisé à Chanélaz, est supérieur à tout ce qui existe dans ce genre, et fonctionne parfaitement.

En face de cet appauvrissement de la pêcherie, il fallait songer à se procurer des reproducteurs stabulés, et malgré un accident qui, en 1866, fit périr d'un coup 97 truites pesant ensemble 270 livres, dont les plus grandes, âgées de 5 ans, pesaient 5 $^1/_2$ livres, il existe aujourd'hui à Chanélaz environ 60 reproducteurs de 2 à 5 livres qui, dès l'année passée, ont commencé à fournir des œufs d'autant plus précieux que les alevins qui en sortent seront plus que tous autres, provenant de poissons sauvages, propres à la stabulation et à l'élève en bassins fermés. Ces œufs, jaune pâle, diffèrent de ceux des truites sauvages par leur taille un peu plus faible et leur teinte citrine différente de la teinte orangée des œufs du *salmo trutta*. Contrairement à ce qui a été affirmé, ils réussissent parfaitement, mais ils sont un peu plus hâtifs que les œufs des poissons sauvages, non pas que leur incubation dure moins, mais dans ce sens qu'ils sont mûrs et prêts à être extraits de l'abdomen des femelles dès le commencement de novembre.

Les petits poissons nés à Chanélaz commencent à trouver de l'écoulement, grâce au prix exceptionnellement favorable de fr. 20 le mille, auquel ils peuvent être livrés par quantités de 10 mille aux amateurs désireux d'empoissonner leurs étangs et ruisseaux. Chaque année, depuis trois ans, il en a été vendu une quinzaine de mille. En prenant la précaution de les disséminer également dans les vases destinés à leur transport à

raison d'environ 1,000 alevins par 10 litres d'eau, ils peuvent voyager quatre ou cinq heures consécutives sans changement d'eau.

Il serait fort à désirer que le gouvernement de Neuchâtel voulût tirer sérieusement parti des installations qui ont été créées à Chanélaz dans l'intérêt du réempoissonnement de la rivière et du lac. Un grand bassin de deux pieds de profondeur et d'environ 5,000 pieds carrés de superficie avait été creusé pour servir de premier séjour aux alevins éclos en février, leur offrir de bonnes conditions d'accroissement, et les laisser gagner le canal au fur et à mesure qu'ils prendraient des forces. Malheureusement, la construction récente de la vanne de chasse, à la tête de la digue de Boudry, et l'irrégularité qui existe forcément dans la manœuvre des trois vannes destinées à régler le niveau d'eau dans le canal industriel qui alimente ce grand bassin d'alevinage, ont eu pour résultat à deux reprises de le laisser à sec et de faire misérablement périr l'alevin qui y avait été introduit ; de sorte que tant que le gouvernement ne réparera pas le préjudice qu'a causé à la pisciculture de Chanélaz la construction de cette vanne, et cela en établissant une prise d'eau tubulaire destinée à maintenir rempli en tout temps ce beau bassin ombragé, il demeurera inutile au but que je m'étais proposé en le faisant construire. Il faudrait aussi qu'un employé fût chargé de transporter les alevins à l'instant propice et au fur et à mesure qu'ils pourraient lui être livrés par parties de quelques mille par le laboratoire d'éclosion, dans les petits ruisseaux qui aboutissent au lac, comme aussi dans la haute Areuse, afin qu'ils ne courussent pas le risque d'être emmenés par les hautes eaux du printemps qui font gonfler énormément la basse Areuse, et la maintiennent trouble et pâteuse des semaines entières en avril et mai.

En résumé, l'établissement de pisciculture de Chanélaz, tout modeste qu'il soit, est conçu dans un but multiple. 1° Il travaille pour le compte du gouvernement, mais aux frais du fondateur, au réempoissonnement de nos eaux. Sous ce rapport, depuis huit ans, il a déjà remis en liberté plus de 180,000 truites, et dès qu'il inspirera l'intérêt dont il est digne,

il est en mesure de travailler à ce but utile avec beaucoup plus d'énergie; 2° il élève et entretient des reproducteurs destinés à fournir à l'industrie privée de l'alevin à des conditions éminemment favorables, et en particulier un alevin de seconde génération de poissons stabulés qui, évidemment sera plus approprié que tout autre à l'élève industrielle; 3° il démontre à tout venant la facilité de l'élève de la truite et fait entrevoir aux esprits non prévenus une source puissante de richesse future pour nos vallons du Jura et en particulier pour le Val-de-Travers, dans l'élève industrielle de la truite qui y serait si facile et évidemment si lucrative, lorsqu'elle serait établie sur une échelle suffisante et d'après les données que l'expérience m'a fait découvrir. Enfin, tout ignoré ou mis en suspicion qu'il soit dans le canton même, il vaut à Chanélaz les visites des plus éminents pisciculteurs des pays étrangers qui peuvent y constater, de visu, la supériorité réelle de petits établissements de réempoissonnements pourvus de reproducteurs, tant au point de vue de l'économie qu'à celui de la faculté du transport de l'alevin, sur de grands établissements comme celui de Huningue, qui ne sont que des entrepôts et des centres de dissémination d'œufs achetés dans les contrées voisines et qui ne remplissent leur rôle qu'à grands frais et avec une perte sèche considérable sur les précieuses semences qui leur arrivent et qui en repartent à l'état d'œufs embryonnés susceptibles de supporter un voyage de cinq à six jours. Si jamais, comme il en est fortement question, la pisciculture française concentrée à Huningue vient à être décentralisée et convertie en pisciculture départementale, sous l'impulsion de M. de Séré, la visite qu'il a faite à Chanélaz lors de sa mission en Suisse, aura contribué à fixer définitivement son opinion sur l'opportunité de cette réorganisation. La grotte profonde, sous laquelle vivent et se retirent les reproducteurs de Chanélaz, l'a également confirmé dans son opinion sur la nécessité des abris pour l'élève de la truite, abris dont l'organisation fait le principal mérite de son *aquariséré*, ou basse-cour à poissons, qui est appelé dans l'avenir à coexister partout, chez le plus petit propriétaire même, disposant d'un filet d'eau de source, avec la basse-cour à volailles.

L'aquarium, destiné à l'exhibition permanente de nos principales espèces d'eau douce, qui sera construit prochainement à Chanélaz comme complément scientifique de son organisation piscicole, et que j'avais l'intention d'établir sur le modèle de celui du jardin d'acclimatation de Paris, devra à la visite de M. de Séré des modifications qui me paraissent heureuses et sera, en Suisse, le premier modèle de ces basses-cours destinées à fournir à la fois du poisson à la consommation et de la semence en abondance pour le réempoissonnement des eaux courantes et dormantes. Chanélaz présente ce fait intéressant d'une utilisation complète d'une source froide dont les eaux servent, dès leur sortie de terre, aux besoins d'un établissement hydrothérapique modèle, puis à ceux de la pisciculture, et enfin à l'irrigation des prairies à laquelle elles ne convenaient pas jadis lorsqu'on les y dirigeait chargées de leurs éléments calcaires, qui se déposent aujourd'hui sous forme de tuf au fond des couloirs et des cascades d'aération et finissent, dans les bassins, par alimenter l'abondante végétation de charagnes qui s'y développe et sert d'abri aux truites et aux écrevisses auxquelles elles fournissent les éléments calcaires nécessaires a la constitution de leurs carapaces souvent renouvelées.

Je termine en signalant encore un fait capital en pisciculture. Il a été affirmé que des truites élevées en captivité, réunies en grand nombre dans un bassin de dimensions restreintes faiblement alimenté et nourries artificiellement et exclusivement de substances animales, ne pouvaient posséder la fermeté de chair et le fumet spécifique qui fait de la chair des salmons et surtout de celle de la truite de ruisseau et de montagne, l'aliment par excellence des gourmets. Je suis en mesure d'affirmer le contraire, et bien que je ne me décide jamais à sacrifier un de mes élèves, il arrive quelquefois que l'un d'eux, dans un de ses sauts de quatre pieds au-dessus de la surface, tombe malencontreusement sur le bord du bassin, qui devra désormais être défendu par une palissade verticale, et y succombe sur terrain sec à l'asphyxie. Pareil fait s'est reproduit trois fois, et les pensionnaires de Chanélaz peuvent affirmer avec moi que rien n'est plus faux que le préjugé qui

consiste à affirmer a priori et sans expérience que le poisson stabulé n'a pas les qualités du poisson sauvage. A la vérité, la chair n'en est pas saumonée, mais elle est ferme, grasse et possède en plein son fumet spécifique. Ce que j'attribue à la fraîcheur de l'eau dans laquelle elle vit et dont la température ne dépasse jamais 14°, tandis que dans la basse Reuse elle atteint, en été, 18 à 19°.

C'est précisément cette circonstance qui m'autorise à croire que si, au Val-de-Travers, on se servait de l'eau toujours si fraîche, si pure, et si abondante de la Reuse pour alimenter de grands viviers parfaitement protégés contre les voleurs et braconniers, la truite y prospérerait parfaitement; la proximité du chemin de fer assurerait à la fois la facilité de l'alimentation au moyen de substances animales sans valeur, recueillies dans les boucheries des centre industriels, et celle de l'exportation du produit de l'élève. Seulement pour que une tentative d'élève industrielle put être faite avec quelque espoir de succès, il faudrait une dépense totale d'au moins 25,000 francs et une organisation complète et bien entendue. Que tous ceux qui s'intéressent à ces questions se donnent la peine de venir à Chanélaz et ils y verront des truites de 5 livres dont le poids s'est doublé en un an, et ils y apprendront en quelques heures tout ce qu'une expérience de huit ans m'a fait constater à tous égards sur la question piscicole.

Dr Vouga.